



**LE**

**BULLETIN**

**CONFÉDÉRAL**



## SOMMAIRE

**P. 3 EN BREF**

**P. 5 L'INFO MILITANTE - À MATIGNON, PREMIERS ÉCHANGES ENTRE LA CFE-CGC ET MICHEL BARNIER**

**P. 6 HANDICAP : LA CFE-CGC EST RÉELLEMENT ACTIVATEUR DE PROGRÈS !**

**P. 9 « DÉFENDRE LES SALARIÉS AGRICOLES DE L'ENCADREMENT »**

**P. 12 « C'EST DÉLOYAL, C'EST UN CHANTAGE À LA SIGNATURE DE LA DIRECTION D'EXXONMOBIL »**

**P. 13 CHEZ RÉSIDE ÉTUDES, LA CFE-CGC INQUIÈTE POUR LES EMPLOIS**

**P. 15 REGARDS ÉCONOMIQUES**

**P. 19 TENDANCES**

**P. 20 BULLES X (EX-TWITTER)**



# EN BREF



## LA CFE-CGC A 80 ANS !

Fondée le 15 octobre 1944 à Paris, salle Wagram, sous le nom de Confédération générale des cadres (CGC), la CFE-CGC, devenue en 1981 la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres, fête en ce mardi 15 octobre 2024 son 80<sup>e</sup> anniversaire. Organisation syndicale catégorielle, la seule à défendre spécifiquement les salariés de l'encadrement (agents de maîtrise, techniciens, cadres, ingénieurs), la CFE-CGC, avec ses fédérations, ses unions territoriales et ses militants, reste plus que jamais à vos côtés pour défendre vos droits !

## L'intersyndicale demande la suspension de la réforme des retraites

Dans [un communiqué](#) commun daté du 7 octobre et intitulé « 64 ans, c'est toujours non », les organisations syndicales (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA, Solidaires, FSU) appellent le Premier ministre « à suspendre immédiatement la réforme pour permettre son abrogation et à organiser une conférence de financement des retraites au cours de laquelle les organisations syndicales démontreront qu'il est possible de revenir sur les 64 ans ».

Alors que Michel Barnier a annoncé l'ouverture d'un chantier pour « améliorer la réforme », l'intersyndicale souligne que « l'avenir des retraites mérite un débat de haut niveau, qu'il faut pouvoir aborder l'ensemble des questions et discuter de l'ensemble des paramètres, et ainsi supprimer les mesures d'âge de la précédente réforme tout en consolidant l'avenir de notre système de retraites par répartition ». Les organisations syndicales « sont prêtes à participer à tous les rendez-vous de concertation et de négociation », listant notamment les mesures d'âge, l'égalité femmes/hommes, la pénibilité, l'emploi des seniors, les carrières longues...

## Indexation des retraites : les syndicats s'insurgent contre le report

Les organisations syndicales déplorent la décision du gouvernement de reporter au 1<sup>er</sup> juillet 2025 l'indexation des retraites sur l'inflation, dénonçant « une injustice ». « Les retraités ne sont pas plus des privilégiés que les actifs, fait valoir l'intersyndicale. Il y a 2 millions de retraités pauvres, dont la grande majorité sont des femmes, la revalorisation de leur petite retraite est une mesure de justice sociale. »

## Élections TPE 2024 : toutes les infos sur le site internet CFE-CGC

À l'approche des élections professionnelles dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés), qui se dérouleront du 25 novembre au 9 décembre 2024, retrouvez toutes les informations pratiques sur la [rubrique dédiée](#) du site internet confédéral : articles et interviews, outils et kits de communication, visuels pour réseaux sociaux, profession de foi, affiches thématiques, [guide pour les salariés des TPE](#), etc. Retrouvez par ailleurs, sur la chaîne YouTube de la CFE-CGC, [le message vidéo](#) de François Hommeril, président confédéral.

## Découvrez le guide CFE-CGC sur le protocole d'accord préélectoral

Pour ses structures et ses militants, la CFE-CGC met à disposition [un guide technique](#) « Le protocole d'accord préélectoral », un outil indispensable pour l'organisation des élections des membres du CSE. Le PAP est un accord stratégique pour la représentativité de la CFE-CGC. Il définit entre autres le nombre, la composition des collèges électoraux, le nombre de sièges... Quelles sont les étapes préalables à la négociation du PAP ? Qui peut le négocier ? Quelles en sont les conditions de validité du PAP ? La publication vous donne toutes les informations fondamentales pour négocier dans les meilleures conditions.

# LE CHIFFRE 198 MDS D'EUROS



**Soit le niveau record des encours des plans d'épargne salariale et d'épargne retraite en France au cours des six premiers mois de l'année, selon des chiffres publiés par l'Association française de la gestion financière (AFG). Ces encours sont en hausse de 10,3 % par rapport à la même période l'année précédente, « ce qui témoigne de la solidité et de la confiance accrue dans les dispositifs d'épargne salariale et de retraite collective », souligne l'AFG.**

**La hausse des encours va de pair avec une augmentation du nombre d'entreprises qui ont mis en place un dispositif dédié à l'épargne salariale ou à l'épargne retraite. Au total, 407 000 entreprises en France sont concernées, en légère hausse de 2,5 % sur un an.**

FORMATION, SALAIRE, SANTÉ,  
CONDITIONS DE TRAVAIL...  
**JE VOTE POUR FAIRE  
VALOIR MES DROITS !**

**ÉLECTIONS TPE**

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

JE VOTE



**MA FORCE  
DE DIALOGUE**

[WWW.CFECGC.ORG](http://WWW.CFECGC.ORG)





## L'INFO MILITANTE

### À MATIGNON, PREMIERS ÉCHANGES ENTRE LA CFE-CGC ET MICHEL BARNIER

**Reçue le 25 septembre par le nouveau Premier ministre, la délégation CFE-CGC conduite par François Hommeril a fait passer plusieurs messages forts sur les champs sociaux et économiques.**

Dialogue renoué avec les partenaires sociaux. Avant son discours de politique générale devant le Parlement le 1<sup>er</sup> octobre, le Premier ministre Michel Barnier a rencontré les leaders des grandes organisations syndicales et patronales.

Conduite par François Hommeril, président confédéral, la délégation CFE-CGC, composée de plusieurs secrétaires nationaux (Nicolas Blanc à la transition économique, Jean-François Foucard aux parcours professionnels, Christelle Thieffine à la protection sociale) et de la directrice de cabinet, a été reçue le 25 septembre à Matignon. Aux côtés de Michel Barnier étaient présents son directeur de cabinet, Jérôme Fournel, son conseiller social, Paul Bazin, et la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet.

#### « REDONNER DE L'ESPACE AUX PARTENAIRES SOCIAUX »

« Durant tout l'entretien, le Premier ministre a affiché une claire volonté de rupture avec les précédents gouvernements, et indiqué combien il était important pour lui de redonner de l'espace aux partenaires sociaux, souligne François Hommeril. Il a insisté sur "le mur de la dette", sur le déficit budgétaire et le risque de défaillance. On mesure que ce sera un point fondamental de son agenda politique. De mon côté, j'ai d'abord rappelé que notre société est en souffrance. Elle a besoin que l'on restaure la confiance, que les corps intermédiaires soient respectés, et qu'en matière de dialogue social, les négociations menées entre organisations syndicales et patronales soient rééquilibrées. »

#### RETRAITES ET ASSURANCE CHÔMAGE : DEUX SUJETS ÉPINEUX

La CFE-CGC a ensuite fait valoir ses analyses et ses priorités sur divers dossiers. À commencer par la réforme des retraites de 2023. « Le Premier ministre ayant déclaré souhaiter améliorer la loi en travaillant avec les partenaires sociaux, j'ai réaffirmé que cette réforme brutale ne règle aucun problème et ne fait qu'en créer d'autres, et que la meilleure

solution était donc de l'abroger, explique François Hommeril. Cela étant dit, la loi est passée, elle s'applique, et la CFE-CGC sera toujours prête à travailler sur tous les problèmes que pose cette loi, par exemple les préjudices subis par les femmes mères de famille. Pour la CFE-CGC, il faut aussi absolument travailler sur l'emploi des seniors, sujet sur lequel nous avons déjà formulé de nombreuses propositions : temps partiel choisi, suivi médical renforcé, réorientation des carrières, etc. »

Concernant l'assurance chômage, Michel Barnier a demandé à la CFE-CGC si elle était prête à renégocier. « Nous le sommes, a fait savoir François Hommeril, à condition de ne pas subir une impossible lettre de cadrage rédigée par Bercy. » Syndicat de l'encadrement (techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres), la CFE-CGC, par la voix de son président, en a profité pour rappeler sa ferme opposition à la dégressivité des allocations : « J'ai coutume de dire que le progrès, c'est la somme des volontés individuelles de progression. Si vous tuez cette volonté par des mesures discriminatoires contre les gens qui s'engagent et qui financent la solidarité inter-catégorielle, alors la France continuera à s'enfoncer. »

#### CONDITIONNALITÉ DES AIDES AUX ENTREPRISES, POUVOIR D'ACHAT : LA CFE-CGC VIGILANTE

Sur l'apprentissage et les subventions massives à l'embauche d'apprentis, la CFE-CGC a stigmatisé le coût et les effets d'aubaine, notamment pour les très grandes entreprises. Au chapitre économique, François Hommeril a exposé ses exigences en matière de nécessaire conditionnalité des aides publiques accordées aux entreprises. Il a aussi interpellé le nouvel exécutif sur l'efficacité de la niche fiscale du crédit impôt recherche (CIR), sur le phénomène des trappes à bas salaires et sur le pouvoir d'achat des classes moyennes.

Quelques jours plus tard, François Hommeril a ensuite rencontré tour à tour Marc Ferracci, ministre délégué à l'industrie, puis Astrid Panosyan-Bouvet, la ministre du Travail.



## L'INFO MILITANTE

### **HANDICAP : LA CFE-CGC EST RÉELLEMENT ACTIVATEUR DE PROGRÈS !**

**Secrétaire national confédéral à l'accessibilité et à l'égalité des chances, Christophe Roth revient sur son mandat à la présidence de l'Agefiph et liste les actions conduites par la CFE-CGC.**

**Vous venez de passer la main à la présidence de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées).**

**Quel bilan tirez-vous de la dernière mandature (2021-2024) ?**

J'ai été élu président de l'Agefiph en septembre 2021 dans un contexte inédit, en pleine crise sanitaire. Il a fallu mettre en place une forte dynamique pour s'adapter et soutenir les populations les plus en difficulté, au plus près du terrain, des bassins d'emploi, des employeurs. J'ai également impulsé une culture des résultats avec des bilans qualitatifs et quantitatifs. La mission a été remplie. L'Agefiph, qui construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail, et qui accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation, de la santé au travail et les entreprises pour prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap, a poursuivi ses actions.

En 2023, l'instance a financé et réalisé plus de 207 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap et d'entreprises. L'emploi des personnes handicapées progresse légèrement : le taux d'activité et le taux d'emploi atteignent respectivement 45 % et 39 %. Le taux de chômage est de 12 %, un niveau stable par rapport à 2022. Si on observe une baisse des recrutements (- 6 % en 2023, contre - 4 % pour l'ensemble des publics), ils sont compensés par une augmentation des maintiens dans l'emploi (+ 4 % en un an) et plus de 200 000 demandeurs d'emploi handicapés ont accédé à un emploi l'an dernier. Notons enfin qu'avec près de 3,1 millions de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), la population des personnes en situation de handicap a progressé de 5 % en 2023, représentant désormais 7,5 % de l'ensemble de la population d'âge actif.

**Qu'en est-il de la passation avec votre successeur Christian Ploton (Medef) ?**

Les priorités de l'Agefiph sont revues régulièrement en fonction de l'évolution de la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans un contexte de contraction des dépenses publiques et du budget disponible, la tentation est de transférer à l'Agefiph davantage de charges. Cela limite sa capacité à mener sa propre politique et à prioriser les actions qui lui semblent les plus pertinentes. Toutefois, l'Agefiph a d'autres moyens d'agir car elle n'est pas seule. Elle n'a pas seulement vocation à financer. C'est également un organisme qui s'appuie sur une expérience, une expertise mise à disposition des acteurs qui travaillent sur l'ensemble des publics. À date, le budget 2024 n'a pas été validé par la nouvelle ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet. Se pose aussi le sujet du financement des entreprises adaptées (EA) demandé par l'État. Une évaluation est en cours par les services de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de la Cour des comptes.

En interne, le conseil d'administration de l'Agefiph a été renouvelé de 45 %. À titre personnel, je reste administrateur et je siège dans deux commissions (partenariats nationaux et communication). J'ai confiance Christian Ploton (vice-président de l'organisme entre 2021 et 2024), un homme que je connais bien avec qui j'ai travaillé en loyauté et avec fluidité depuis 6 ans.

**« Durant les JOP Paris 2024, l'Agefiph a signé 34 partenariats avec des entreprises pour recruter des personnes en situation de handicap »**



## L'INFO MILITANTE

### **L'Agefiph était présente cet été au Club France à Paris pendant la période olympique et paralympique. Quelles ont été les actions conduites ?**

Nos équipes étaient mobilisées à la Grande Halle de la Villette pour célébrer l'inclusion au quotidien, les différences et les champions sportifs en situation de handicap. En s'associant au Comité paralympique et sportif français (CPSF), l'Agefiph a contribué à faire du Club France un lieu d'excellence d'accessibilité : prêts de dispositifs anti-bruit, traduction en langue des signes française (LSF), vélotypie des prises de parole, salle de retour au calme, places de parking PMR (personnes à mobilité réduite) adaptées, etc. Plusieurs partenaires étaient présents sur le stand de l'Agefiph pour présenter leurs dispositifs en matière de handicap. Le but n'est pas d'agir seul, mais d'associer les organismes de notre écosystème car c'est ensemble que les choses bougent.

Cette occasion unique a permis à l'Agefiph de présenter son action quotidienne sur tous les territoires afin de poursuivre la construction d'un monde du travail plus juste, au sein duquel chacun doit pouvoir, quelle que soit sa situation de santé et de handicap, trouver un emploi, développer un parcours professionnel et contribuer à la vie économique et sociale du pays. Concrètement, nous avons signé 34 partenariats avec des entreprises (Coca Cola, GRDF...) qui s'engagent à recruter des personnes en situation de handicap.

### **Le taux de chômage des personnes en situation de handicap (12 %), en recul ces dernières années (17,3 % en 2015), reste supérieur à celui de la population générale. Quels sont les freins à lever ?**

Si 1,2 million de personnes en situation de handicap sont au travail - dont 850 000 dans le privé et 260 000 dans le public -, il en reste 474 000 personnes au chômage. Beaucoup de secteurs manquent de main d'œuvre (hôtellerie, transports, numérique...). Je fais le pari depuis

plusieurs années d'orienter les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers ces secteurs. Près de 80 % des demandeurs d'emploi handicapés ont un niveau de formation inférieur au Bac. Pourtant, ce sont des personnes compétentes et ouvertes à l'emploi qui constituent un inestimable vivier de talents pour les employeurs. Il est donc nécessaire de démystifier leur embauche et faire comprendre aux recruteurs qu'il est possible et souhaitable de s'ouvrir à des talents différents. Le coût du logement et le niveau de rémunération sont aussi des sujets qui peuvent être des freins au recrutements de personnes en situation de handicap.

J'ajoute enfin qu'il faut limiter la technocratie et la lourdeur administrative : les observatoires, les statistiques, les évaluations de toutes parts, c'est bien, mais il faut surtout du concret et être au plus proche des bassins d'emplois et que toutes les parties prenantes travaillent de concert : les employeurs, les représentants des salariés, les services de santé au travail, la prévention, la formation, l'État, France travail, l'Apec, Cheops, CAP emploi... Les choses bougent mais pas assez vite !

### **Le nouveau gouvernement veut notamment travailler à l'amélioration de l'information aux droits, à la simplification des démarches, et à l'accessibilité. Comment jugez-vous la feuille de route ?**

J'attends les actes concrets. Il y a déjà beaucoup de choses lancées depuis la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023.

### **Comment agit la CFE-CGC sur ces sujets ?**

Alors que le handicap reste la première cause de discrimination en France selon le Défenseur des droits, la CFE-CGC, reconnue de longue date pour son engagement en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, reste plus que jamais mobilisée

**« La CFE-CGC forme ses militants à négocier une politique handicap en entreprise »**



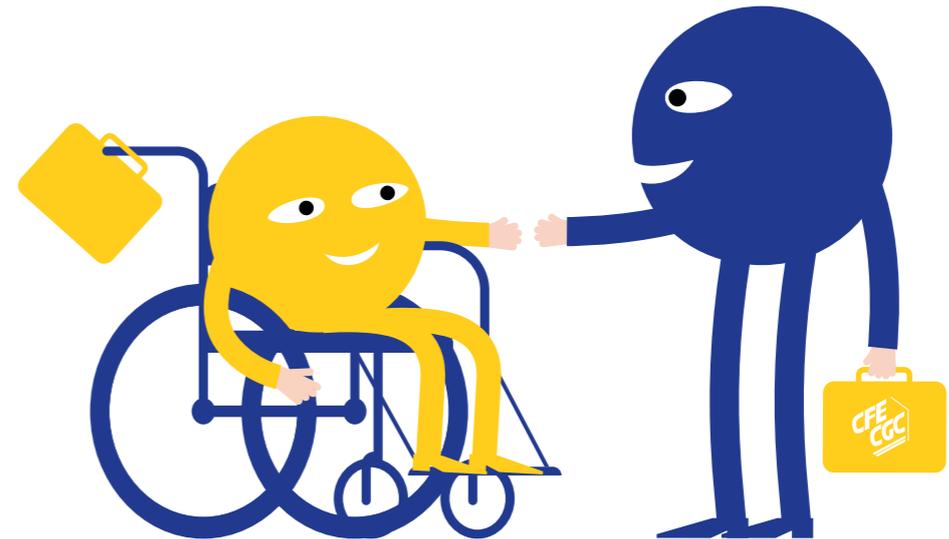
## L'INFO MILITANTE

à tous les niveaux de la négociation collective. Nous agissons contre les stigmatisations et la discrimination, nous formons et apportons des éléments techniques et juridiques à nos militants et à nos adhérents pour informer, sensibiliser et négocier une politique handicap en entreprise dans tous les secteurs. C'est le sens que j'ai souhaité impulser en qualité de secrétaire national du secteur accessibilité et égalité des chances, avec nos deux délégués nationaux : Christophe Legois et Fatima Hamadi. J'ajoute que chaque fédération CFE-CGC a nommé un ou deux référents handicap. Idem dans nos unions régionales. Il reste beaucoup à faire mais la CFE-CGC est réellement activateur de progrès !

**Avec l'appui de son union régionale PACA, la CFE-CGC était partenaire de la 40<sup>e</sup> course Algernon, dimanche dernier à Marseille. Pourquoi cette démarche ?**

C'est important pour une organisation syndicale d'être partenaire du plus grand événement national accueillant dans une même épreuve des sportifs valides ou en situation de handicap (mental, physique, sensoriel, psychique...) afin de sensibiliser le grand public, de favoriser l'inclusion et d'encourager la pratique sportive. Nos équipes et nos élus étaient présents sur place avec un stand pour informer et mettre en avant tous nos supports.

**Propos recueillis par Mathieu Bahuet**





## L'INFO MILITANTE



### « DÉFENDRE LES SALARIÉS AGRICOLES DE L'ENCADREMENT »

**Président du Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles (SNCEA/CFE-CGC), Bernard Pire évoque les actions du syndicat et la préparation des élections de janvier 2025 dans les chambres d'agriculture.**

#### **Pouvez-vous nous présenter le Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles (SNCEA/CFE-CGC) ?**

Le SNCEA a été créé en 1945 et célébrera donc l'an prochain son quatre-vingtième anniversaire. C'est le seul syndicat spécifique représentatif de l'encadrement (techniciens, agents de maîtrise, cadres et salariés responsables) de la production agricole et de ses services connexes : la filière équine et les centres équestres, les entreprises du paysage, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), l'aquaculture, l'accoupage, les parcs zoologiques, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF), les exploitations forestières, la production de lin, la conchyliculture, les vins et spiritueux, les inséminateurs, les contrôleurs laitiers, les cuirs et peaux, etc.

Deuxième syndicat de la Fédération CFE-CGC Agro derrière le Syndicat national de l'encadrement du groupe Carrefour (SNEC CFE-CGC), le SNCEA compte aujourd'hui plus de 2 000 adhérents. Nous disposons de nombreuses sections dans les entreprises parmi lesquelles Louis Vuitton, Hermès, les maisons de Champagne, les châteaux viticoles de Bordeaux, les Grands domaines du littoral, Pernod Ricard, Rémy Cointreau, le Groupe Salins, Syngenta...

#### **Et à titre personnel ?**

Je préside le SNCEA depuis 7 ans. Auparavant, j'en étais le secrétaire général. En parallèle, je suis président d'Agrica (groupe de protection sociale complémentaire dédié au monde agricole), chef de file pour les négociations en production agricole et je siège au comité directeur de la

**« Le SNCEA/CFE-CGC se bat bec et ongles dans toutes les branches pour sécuriser les statuts de l'encadrement (techniciens et agents de maîtrise) »**

Fédération CFE-CGC Agro présidée par Thierry Faraut. Enfin, je dirige un secteur viticole de 75 hectares dans l'Hérault. Nous sortons tout juste des vendanges !

#### **Quelles sont les grandes revendications portées par le SNCEA ?**

Il s'agit d'agir en toutes circonstances pour que les salariés de l'encadrement, qui concourent à la bonne marche des entreprises, soient respectés et entendus par les employeurs. Ces dernières années, le SNCEA s'est battu bec et ongles dans toutes les branches professionnelles pour sécuriser les statuts de l'encadrement (techniciens et agents de maîtrise), fortement attaqués par des organisations d'employeurs, dont la FNSEA, qui parlaient uniquement de cadres et de non-cadres parmi les salariés. En 2021, nous avons notamment été moteurs pour la signature d'une convention collective de la production agricole qui a pérennisé l'encadrement (grilles de classifications, protection sociale...), permettant l'unification de dispositions communes dans 141 conventions collectives. Ce travail de fond se poursuit pour améliorer les dispositions relatives à l'encadrement, par exemple via des accords territoriaux. J'ajoute que sur de nombreux sujets, nous travaillons très bien en intersyndicale avec la CFTC, FO et la CGT.

#### **Les élections dans les chambres d'agriculture se tiendront en janvier 2025. Quels sont les enjeux ?**

C'est une échéance capitale, à double titre. Pour la Confédération CFE-CGC tout d'abord, puisque les chambres d'agriculture font partie des trois composantes, avec les élections TPE (du 25 novembre au 9 décembre 2024) et les résultats obtenus lors des élections professionnelles dans les entreprises (CSE), qui détermineront la nouvelle représentativité syndicale qui sera dévoilée courant 2025. Pour le SNCEA ensuite, qui



## L'INFO MILITANTE

prépare assidûment ces élections depuis le dernier scrutin de 2019 où la CFE-CGC avait obtenu 13 %, au-dessus du seuil de représentativité fixé à 8 %. Pour les élections de janvier 2025, nous avons fixé l'objectif d'atteindre 17 %. Un bon résultat nous permettrait de compter de nombreux élus dans les chambres d'agriculture, de peser à la table des négociations et dans tous les organismes paritaires agricoles, au service des salariés de l'encadrement.

**« Sensibiliser les salariés à l'importance des élections des chambres d'agriculture de janvier 2025 »**

### **Quel dispositif a été mis en place pour mener campagne ?**

Pour les chambres d'agriculture, on vote sur un sigle, celui de la CFE-CGC. C'est donc un travail collectif : le SNCEA travaille étroitement avec la Confédération et les unions régionales et départementales CFE-CGC. Un comité de pilotage a été mis en place pour coordonner les actions. Le premier défi est de constituer les listes électorales à déposer d'ici au 16 décembre 2024 dans chacun des 94 départements. C'est un véritable travail de fourmi pour aller chercher des candidats et des candidates : à date, en mobilisant l'ensemble du réseau CFE-CGC, une soixantaine de listes sont finalisées.

Nos équipes militantes mènent par ailleurs un tour de France au contact des salariés agricoles pour les informer et les sensibiliser à l'importance de ces élections. J'ai moi-même accompli plusieurs déplacements pour animer des réunions locales avec à chaque fois plusieurs dizaines de salariés. Au niveau de la communication, nous déployons tous les outils : affiches, réseaux sociaux, etc.

### **Qu'attendez-vous d'Annie Genevard, la nouvelle ministre de l'Agriculture ?**

Nous avons des échanges avec les services du ministère, s'agissant notamment de la négociation collective et des élections de janvier 2025. Après le grand flou consécutif à la dissolution de l'Assemblée nationale, nous espérons désormais une feuille de route claire pour l'agriculture, en associant les partenaires sociaux. Les défis sont nombreux dans les entreprises du secteur, d'autant plus avec la restructuration en cours des branches professionnelles.

**Propos recueillis par Mathieu Bahuet**



The background is a solid blue color. On the left side, there is a stylized green plant with a thin stem and two leaves. Above the plant, there are several clusters of white dots of varying sizes, arranged in a way that suggests a field of crops or a decorative pattern. The text is centered in the middle of the image.

Élections  
Chambres d'Agriculture  
**En janvier 2025**  
**Votez CFE-CGC !**



## L'INFO MILITANTE

### « C'EST DÉLOYAL, C'EST UN CHANTAGE À LA SIGNATURE DE LA DIRECTION D'EXXONMOBIL »

**ExxonMobil vend la raffinerie de Fos-sur-Mer et arrête les activités chimiques à Gravenchon.**

**En découle un rude plan social, imposé plus que négocié, signé par la CFE-CGC.**

**Délégué syndical central, Gilles Telal s'en explique.**

**La CFE-CGC ExxonMobil a signé le 27 septembre dernier le projet de PSE examiné par la Drieets (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), alors que le contenu reste insatisfaisant. Qu'a permis d'éviter ce paragraphe ?**

La CFE-CGC a été la première organisation syndicale (OS) à signer le PSE négocié avec les OS et la direction, même si les mesures proposées restent insuffisantes au regard des moyens du premier groupe pétrolier du monde. Le document unilatéral qui a été communiqué à la Drieets est quant à lui scandaleux.

Le projet unilatéral aurait conduit cent personnes de plus vers un licenciement contraint. Il supprime la possibilité pour une partie des salariés de partir 5 ans avant leur âge de liquidation à taux plein à la retraite, en cas de départ volontaire. Ce congé de fin de carrière leur permet de conserver 75 % de leur salaire. La mesure unilatérale proposait un congé de fin de carrière qui permettait de partir 4 ans avant leur âge de départ à la retraite en cas de non-signature par les organisations syndicales. C'est déloyal, c'est un chantage à la signature de la part de la direction, d'autant plus que cela n'avait jamais été évoqué au cours des négociations. Nous avons été choqués par l'inhumanité de notre Direction tout au long du processus.

Nous avons obtenu une légère amélioration du texte initial soumis à la signature, avec la mise en place d'un plancher de 50 000 euros d'indemnités pour tous les salariés, quelle que soit leur ancienneté, et d'une cellule de reclassement. Ces mesures ont le mérite d'exister mais apparaissent bien insuffisantes, surtout au vu des résultats financiers du premier groupe pétrolier mondial ! La Drieets n'a pas soutenu les salariés et les organisations syndicales. Malgré le fait que nous mettions en évidence qu'une centaine de salariés allaient se retrouver pris en charge par France Travail dans ce document unilatéral, elle est restée très neutre et frileuse, arguant que l'entreprise l'attaquerait si elle en demandait davantage, en s'appuyant sur les jurisprudences d'autres groupes qui ont bâti des textes unilatéraux moins-disants.

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

Le temps de négocier est terminé. Nous allons signer le plan de sauvegarde de l'emploi, suivre avec attention la mise en place des cellules de reclassement, et contrôler l'application des critères d'ordre définis dans le PSE. Le recueil des situations individuelles va débuter pour voir qui peut être licencié et qui ne le sera pas. Certains métiers seront bien entendu plus impactés que d'autres, par exemple les opérateurs de chimie, mais nous aurons aussi de nombreux postes à la journée de techniciens, d'agents de maîtrise, d'ingénieurs et de cadres.

**« Nous mobilisons les réseaux CFE-CGC pour trouver des passerelles en termes d'emploi »**

**La CFE-CGC poursuit l'accompagnement des salariés. De quelle façon concrètement ?**

Nous travaillons avec les fédérations CFE-CGC pour identifier des emplois similaires. La maintenance se trouve par exemple en tension dans la métallurgie, cela peut permettre de repérer des offres d'emploi. Nous devons trouver des passerelles. Nous mobilisons aussi la fédération chimie et leurs délégués syndicaux pour mettre en relation les personnes impactées par ce plan social avec des entreprises qui recrutent. Nous opérons de la même manière avec nos unions régionales et départementales. Nous avons par ailleurs sollicité le gouvernement pour faire une demande auprès du Fonds européen de transition juste et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Le premier a pour but de permettre aux salariés du groupe ExxonMobil et aux salariés des entreprises intervenantes - on parle de 5 000 emplois concernés - de se former aux métiers de la transition énergétique pour améliorer l'employabilité. Bref, notre combat continue !

**Propos recueillis par Sophie Massieu**



## L'INFO MILITANTE

### CHEZ RÉSIDE ÉTUDES, LA CFE-CGC INQUIÈTE POUR LES EMPLOIS

**Alors que sa branche résidences seniors est menacée de liquidation judiciaire, le leader des résidences étudiantes en France, qui emploie 2 500 salariés, est en difficulté. Explications avec Jean-François Renou, délégué syndical CFE-CGC.**

#### En quoi consistent vos activités syndicales ?

Au sein du Groupe Réside Etudes, leader des résidences étudiantes en France, je suis délégué syndical CFE-CGC des sociétés exploitantes et secrétaire adjoint dans un des comités sociaux et économiques (CSE) pour l'unité économique et sociale (UES) qui regroupe les sociétés d'exploitations étudiantes (RSG) et appartements-hôtels (REA), ainsi que la société gérant le siège (REG).

#### Que se passe-t-il au sein de cette branche Réside Etudes seniors (gestionnaire de 73 résidences en France), placée en redressement judiciaire en juin 2024 ?

Concernant Réside Etudes Seniors, la troisième branche exploitation de Réside Etudes, il y a d'abord eu un plan de sauvegarde en décembre 2023 avant le redressement judiciaire ordonné par le Tribunal de commerce de Paris en juin dernier. On se dirige dorénavant vers une possible liquidation de cette branche qui pourrait être prononcée le 7 octobre, même si ce n'est pas le scénario le plus probable car cela pourrait entraîner 1 450 suppressions de postes et plus de 4 000 seniors qu'il conviendrait de reloger. Cela aurait aussi des impacts sur le Groupe Réside Etudes et ses 2 500 salariés (employés, agents de maîtrise, cadres) car il y a des liens capitalistiques entre ses différentes entités : résidences étudiantes, résidences seniors et hôtellerie d'affaires. D'ores et déjà, la direction envisage de supprimer 100 des 300 emplois au siège.

**« Nous regrettons une absence de stratégie de la direction générale face aux événements malheureux qui se succèdent »**

#### Comment en est-on arrivés là ?

Le Groupe a souffert durant la crise Covid, souscrivant beaucoup de prêts garantis par l'État (PGE). La dette a atteint 400 millions d'euros. Au niveau du dialogue social, les échanges avec la direction générale ont toujours été plutôt positifs et constructifs jusqu'à la procédure de sauvegarde de décembre 2023. Depuis, c'est plus compliqué car la CFE-CGC souhaite préserver l'ensemble du Groupe, y compris la branche Réside Etudes Seniors (RES), et tire la sonnette d'alarme. Ces derniers mois, nous avons soumis une obligation de réorganisation du Groupe mais la direction générale est dans une forme de déni face aux échéances, ne prenant pas le taureau par les cornes.

#### Quid de Philippe Nicolet, président et actionnaire majoritaire du Groupe ?

Fondateur du Groupe Réside Etudes en 1989, Philippe Nicolet ne veut pas lâcher le moindre pouvoir et continue de travailler seul. Nous regrettons une absence de stratégie face aux événements malheureux qui se succèdent. On sent d'ailleurs des inquiétudes chez les administrateurs judiciaires. La situation est très anxiogène car la liquidation de la branche RES mettrait en péril l'ensemble du Groupe, et qu'il y a tout l'humain derrière. Aussi bien nos salariés que les étudiants et les seniors que nous hébergeons. Le dossier est d'ailleurs suivi par le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et va très probablement remonter jusqu'à Bercy et aux affaires sociales.



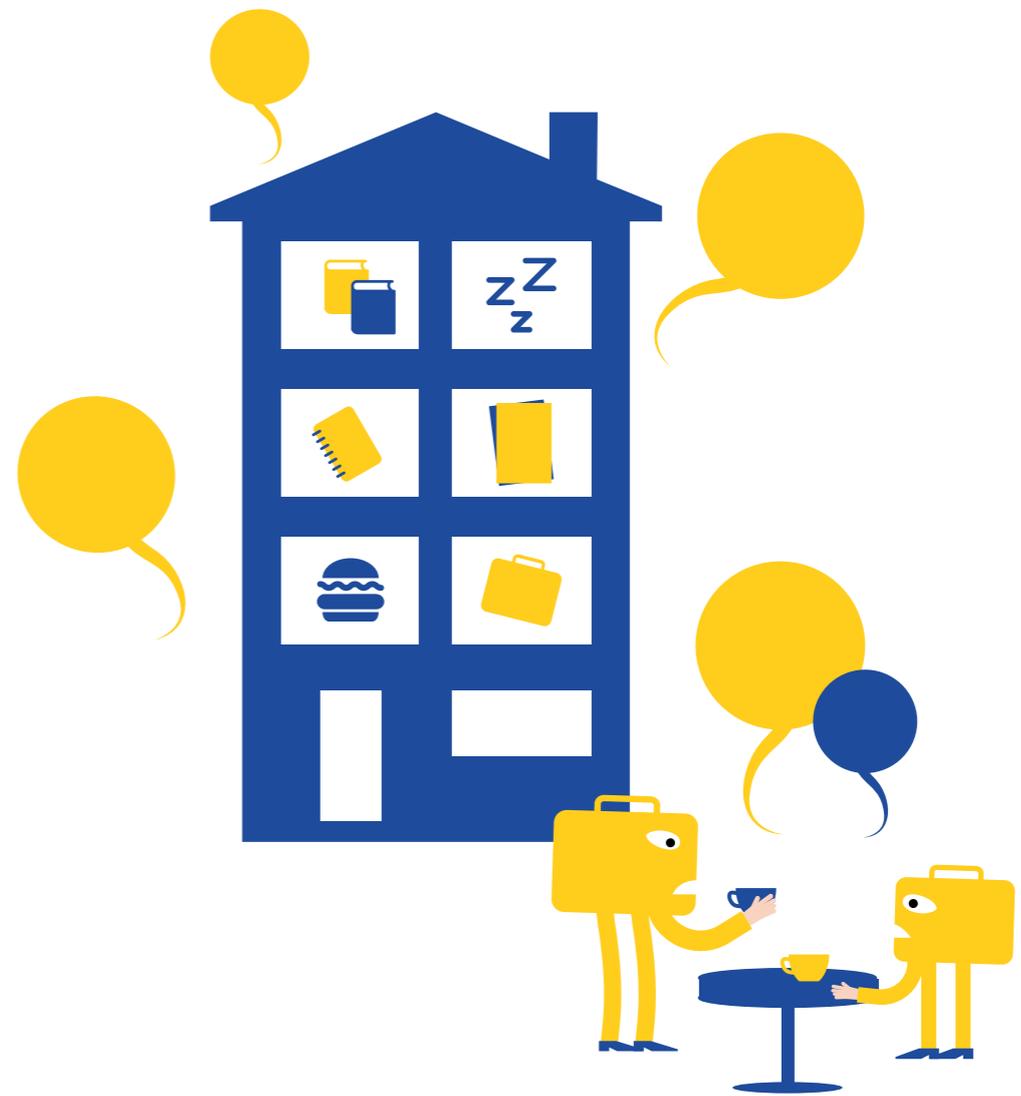
## L'INFO MILITANTE

### **Plusieurs sources parlent d'un intérêt de l'assureur Groupama Rhône-Alpes Auvergne pour reprendre l'ensemble du Groupe Réside Etudes. Qu'en est-il ?**

Après l'appel d'offres lancé par les administrateurs judiciaires après le redressement judiciaire prononcé en juin 2024, sept sociétés ont fait part de leur intérêt pour la branche seniors, parmi lesquelles la société Altarea Cogedim qui a fait une offre de reprise des 73 résidences seniors. Malheureusement, Altarea s'est retirée presque dans la foulée compte tenu de conditions suspensives qui ne pouvaient être levées dans le délai imparti.

Indépendamment de l'appel d'offres, l'assureur Groupama Rhône-Alpes Auvergne a émis une marque d'intérêt pour l'ensemble du groupe. Depuis, c'est silence radio mais leur nom circule toujours avec insistance parmi les repreneurs potentiels.

**Propos recueillis par Mathieu Bahuet**





## ZOOM SUR LA DETTE PUBLIQUE FRANÇAISE

**Dépassant les 3 228 milliards d'euros soit 112 % du PIB, loin des règles européennes, l'endettement public du pays est devenu un sujet politique central. État des lieux de la situation.**

Le 30 juin dernier, la France affichait une dette publique de 3 228 milliards d'euros selon l'INSEE, soit 112 % du PIB national. La dette atteignait déjà 2 281 milliards d'euros en 2017, soit une hausse de 947 milliards d'euros en 7 ans. La France se place donc très loin des règles européennes qui demandent aux États de maintenir leur dette publique à moins de 60 % de leur PIB. Aujourd'hui, parmi les États membres de l'Union européenne, seules la Grèce et l'Italie affichent une dette plus élevée par rapport à leur production nationale de richesse.

### QU'EST-CE QUE LA DETTE PUBLIQUE ?

Une dette constitue un engagement à rembourser une somme d'argent qui a été empruntée à un agent. Ce remboursement s'accompagne d'intérêts qui permettent de rémunérer l'opération. La différence entre une dette privée et une dette publique concerne la nature de l'émetteur. Une dette privée est celle d'un ménage ou d'une entreprise. La dette publique, elle, est celle des administrations dans son ensemble.

La dette publique c'est donc l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement. On peut la diviser en quatre parties :

- La dette de l'État (83 % de la dette publique globale).
- La dette de la Sécurité sociale.
- La dette des collectivités locales.
- La dette des administrations centrales c'est-à-dire les organismes comme le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique ou Météo France.

Pour l'État, la dette est un des trois moyens lui permettant de financer une hausse des dépenses publiques avec la création monétaire et l'impôt. Pour se financer, l'État français émet des titres d'emprunt appelés OAT (obligations assimilables du Trésor). Émises par OAT adjudication, les OAT sont souscrites par les investisseurs institutionnels (banques, sociétés d'assurances...) qui les placent ensuite auprès du public. Aujourd'hui, la majorité de la dette française est détenue par des non-résidents (53,2 %) dont la moitié résident hors de la zone euro et près de 17 % sont détenues par des compagnies d'assurance qui « achètent » des titres de dette française pour les placements d'assurance vie.

### POURQUOI LA DETTE AUGMENTE-T-ELLE ?

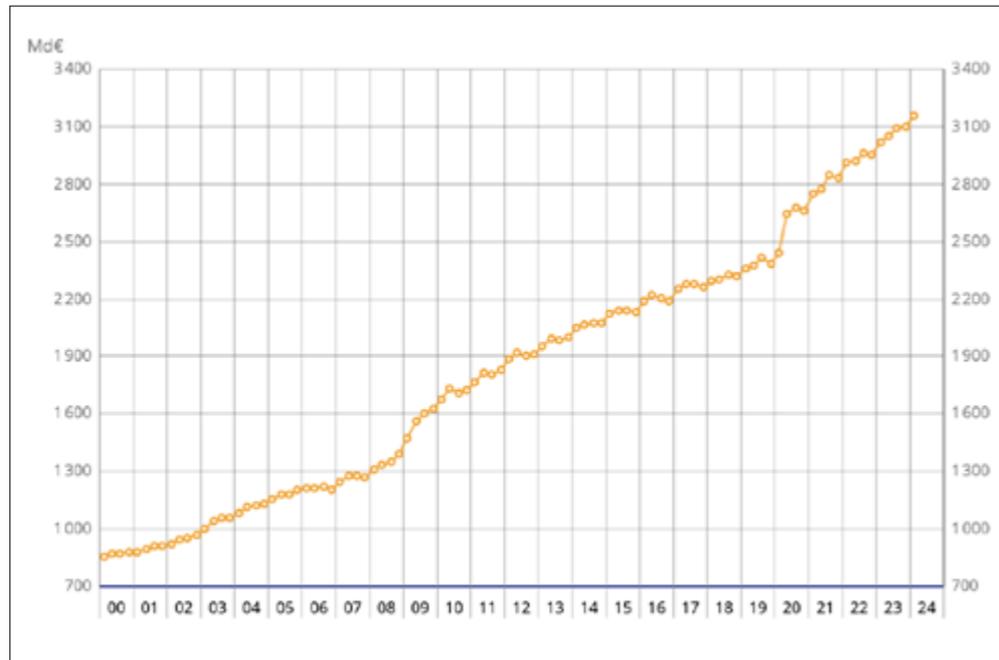
L'endettement est au cœur de l'économie : le circuit démarre à travers les banques qui accordent des crédits pour développer l'activité économique. L'emprunt est nécessaire car il permet de répondre aux besoins de financement des agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques...). En contrepartie de l'endettement public, on trouve un certain niveau d'activité et d'emploi.

La dette résulte premièrement de la somme des déficits accumulés, c'est-à-dire des dépenses non financées par les impôts. Depuis plusieurs années déjà, la France présente des budgets déficitaires qui, année après année, constituent une dette importante.

Mais la hausse des dépenses de l'État n'est pas la seule cause de cette hausse. La dette publique française est aussi alimentée par les exonérations fiscales accordées aux entreprises et par l'effet « boule de neige ». En effet, ces exonérations ont eu un coût de 4 888 milliards d'euros sur les 30 dernières années et ont ainsi entraîné une forte baisse



des recettes de l'État. À cela s'ajoute donc l'effet « boule de neige » - quand les taux d'intérêts de la dette sont supérieurs au taux de croissance - qui a amplifié le poids de la dette.



Dettes au sens de Maastricht (INSEE)

Enfin, l'accroissement de la dette française est aussi le résultat de la conjoncture économique. Pendant plusieurs années la France a profité de la baisse des taux d'intérêt qui allégeaient le poids de sa dette. Aujourd'hui, la charge de la dette française, c'est-à-dire les intérêts à payer chaque année, pèse lourd dans le budget. L'État y a consacré 48 milliards d'euros en 2023, soit 12 % de son budget. Les taux d'intérêt, de nouveau en hausse, ont encore alourdi la charge de la dette qui pourrait atteindre les 60 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 75 % en trois ans. Tout cela dépendra des futurs taux auxquels la France pourra emprunter. La France emprunte actuellement à un taux plus élevé que l'Allemagne, mais aussi que la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

### COMMENT RÉDUIRE LA DETTE ?

Plusieurs scénarios sont possibles, permettant à un État de réduire sa dette. Il y a d'abord l'annulation de la dette. Lorsque celle-ci n'est plus soutenable, l'État peut décider d'annuler une partie ou l'intégralité de sa dette. Cette solution complexe se traduirait par une perte nette pour les créanciers. Ces derniers (les banques, les épargnants, etc.) seraient fortement pénalisés et cela entraînerait un choc négatif au sein de l'économie privée. Par ailleurs, le fait de faire défaut entacherait la crédibilité et la réputation du pays.

Une autre solution serait de monétiser la dette. Dans le cas de la France, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui devrait intervenir en finançant l'État via des transferts directs de monnaie centrale. Mais cela irait à l'encontre de la règle d'indépendance qui domine au sein des banques centrales depuis les années 1980. Cette indépendance permet à la banque centrale d'être crédible aux yeux des marchés. Elle est ainsi gage d'efficacité de ses politiques monétaires. De plus, la BCE n'a pas de mandat pour financer directement les politiques budgétaires des États.

Un troisième scénario serait d'avoir recours à l'inflation. La hausse des prix permettrait d'augmenter la croissance nominale du PIB, ce qui réduirait le poids relatif de la dette. Mais l'inflation pénalise les épargnants ainsi que le pouvoir d'achat des Français.

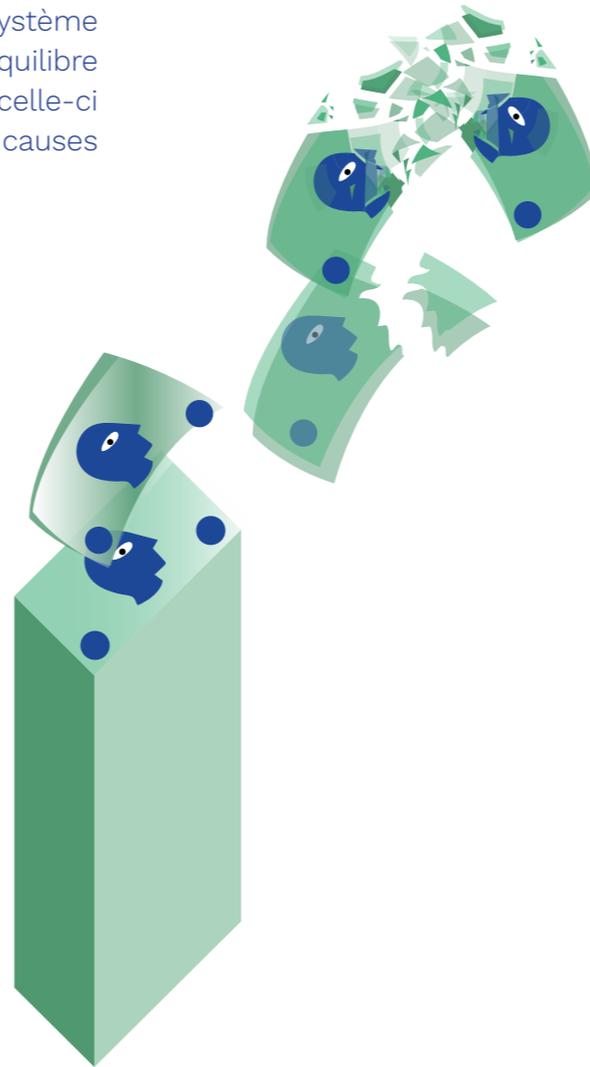
La dernière solution est de rétablir le budget en équilibre, celle que le gouvernement de Michel Barnier semble avoir choisie. La dette étant le résultat de la somme des déficits publics accumulés au cours des années, une façon de la réduire est de présenter un budget en équilibre ou en excédent. Pour cela, il faut réduire les dépenses de l'État et/ou augmenter ses recettes. Cette solution reste la plus simple et la mieux comprise mais avec de lourdes conséquences économiques et sociales. Trop tailler dans les dépenses ou trop augmenter les impôts pourrait avoir des effets négatifs sur la demande intérieure, les dépenses publiques étant l'un des moteurs de l'activité. Il faut aussi être vigilant à ce que



les coupures budgétaires ne pèsent pas uniquement sur les secteurs comme l'éducation, la santé et l'environnement qui sont indispensables pour la construction d'un avenir pérenne.

### **S'INTERROGER SUR LES DÉFAILLANCES DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE**

Aucune de ces solutions n'est une réponse parfaite à la réduction de la dette. Cela pousse à nous interroger sur les défaillances du système économique actuel, la dette publique étant le résultat de déséquilibre fondamental. Se concentrer uniquement sur la réduction de celle-ci reviendrait à uniquement traiter les conséquences plutôt que les causes du problème.



**WEBINAIRE**

**Outil  
incontournable  
pour vos CSE**

**Retrouvez tous  
nos replays !**

**SECAFI**  
GROUPE ALPHA

# LES CHIFFRES

**2 370,5 MILLIARDS D'EUROS**

PIB France 2023

**+ 0,2 %**

Croissance du PIB en volume au 2<sup>e</sup> trimestre 2024

**+ 4,9 %**

Inflation 2023 (en moyenne annuelle)

**+ 1,2 %**

Inflation septembre 2024 (en glissement annuel)

**7,3 %**

Chômage au sens du BIT (1<sup>er</sup> trimestre 2024)

**- 21,4 MILLIARDS D'EUROS**

Solde commercial (FAB/FAB - 2<sup>e</sup> trimestre 2024)

**3 101,2 MILLIARDS D'EUROS (110,6 % DU PIB)**

Dette publique 2023

**154 MILLIARDS D'EUROS (5,5% DU PIB)**

Déficit public 2023

	France				Allemagne				Italie				Espagne				Royaume-Uni			
	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
<b>Taux de croissance</b>	0,9%	0,7%	1,4%	1,6%	-0,3%	0,2%	1,3%	1,5%	0,9%	0,7%	0,7%	0,2%	2,5%	1,9%	2,1%	1,8%	0,1%	0,5%	1,5%	1,7%
<b>Taux de chômage (% de la population active)</b>	7,4%	7,4%	7%	6,9%	3%	3,3%	3,1%	3%	7,7%	7,8%	8%	8,3%	12,1%	11,6%	11,3%	11%	4%	4,2%	4,1%	4%
<b>Indice des prix à la consommation harmonisé</b>	5,7%	2,4%	1,8%	1,8%	6%	2,4%	2%	2%	5,9%	1,7%	2%	2%	3,4%	2,7%	2,4%	1,9%	7,3%	2,5%	2%	2%
<b>Solde public (% du PIB)</b>	-5,5%	-4,9%	-4,9%	-4,4%	-2,1%	-1,5%	-1,3%	-0,9%	-7,2%	-4,6%	-3,2%	-3%	-3,6%	-3,1%	-3%	-3,2%	-6%	-4,6%	-3,7%	-3,7%
<b>Dette publique (% du PIB)</b>	110,6%	111,6%	112,8%	113,4%	64,3%	63,7%	62,3%	61%	137,3%	139,2%	140,4%	142,6%	107,5%	106,3%	104,9%	105%	101,1%	104,3%	106,4%	107,3%



Les données sont issues des prévisions du FMI qui ont été réactualisées en avril 2024.

## CONTACTS

**Nicolas Blanc**  
Secrétaire national  
à la transition économique  
[nicolas.blanc@cfecgc.fr](mailto:nicolas.blanc@cfecgc.fr)

**Service Économie**  
Anne Bernard  
Hugo Bernard  
Louis Delbos  
Vinciane Vialard



## EN 2023, LA NÉGOCIATION COLLECTIVE A ÉTÉ DYNAMIQUE

Comme chaque année, la Direction générale du travail (DGT) publie les statistiques de la négociation collective en France pour l'année précédente. Elle indique qu'en 2023, la négociation collective est restée dynamique, « conformément à la tendance de moyen et long terme observée depuis plus de dix ans ».

Les partenaires sociaux ont conclu 1 122 accords de branche (contre 1 495 en 2022 et 1 063 en 2021, à données comparables), « dont une nouvelle convention collectives nationale (CCN) » – le ministère veut sans doute parler de celle de la Métallurgie, signée le 7 février 2022 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 – et 18 accords professionnels « dont deux tracent le cadre de futures conventions collective ». Globalement, la négociation est restée vivace dans la très grande majorité des branches puisque 87 % des CCN ont fait l'objet d'un avenant en 2023, score similaire à celui de 2022.

Quels sont les thèmes de négociation ? Avec 520 avenants (contre 691 en 2022), la négociation sur les salaires domine les débats, suivie par l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (335 avenants, 389 en 2022), le système et le relèvement de primes (165, 244 en 2022), la protection sociale complémentaire (102), la formation professionnelle (94), le temps de travail (33) et le contrat de travail (29).

S'agissant des accords interprofessionnels, 16 ont été signés, dont 5 nationaux et 11 avenants (dont 8 de périmètre national). Un accord et six avenants ont porté spécifiquement sur le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco.

Avec presque 85 000 accords, la négociation d'entreprise s'installe dans une valeur haute proche du record de 2022 (88 570 accords) et bien au-dessus des 76 820 accords de 2021 (à données comparables). Cette profusion est due en grande partie, selon la DGT, aux négociations sur le partage de la valeur en entreprise, notamment dans les PME, à la suite de la transposition dans la loi de l'accord national interprofessionnel signé en février 2023.



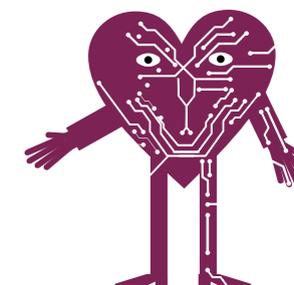
Source

*Bilan de la négociation collective en 2023*, ministère du Travail et de l'Emploi, DGT, octobre 2024.



## TENDANCES

## L'IA DEVIENT UN SUJET DE NÉGOCIATION



Dans une originale et passionnante étude, le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) du CNAM analyse les accords d'entreprise français signés entre 2017 et 2024 qui mentionnent l'intelligence artificielle (IA). Même s'ils représentent une faible part des accords signés, leur nombre augmente rapidement. Ils concernent désormais presque tous les secteurs d'activité et à peu près toutes les thématiques de négociations. Depuis 2017, un peu moins d'un accord d'entreprise sur mille fait référence à l'IA. Mais entre 2018 et 2023, la proportion d'accords d'entreprise signés qui évoquent l'IA a été multipliée par 2,5.

Quantitativement, près d'un quart de ces accords proviennent du secteur de l'information et de la communication, qui ne représente pourtant que 3,4 % des accords d'entreprise signés depuis 2017. Ce secteur regroupe les activités censées être les plus exposées à l'IA générative : édition, services d'information, production audiovisuelle...

Qualitativement, le CEET montre que si ce secteur produit 1,5 fois plus d'accords sur l'IA que l'industrie manufacturière, chaque accord contient en moyenne 1,2 paragraphe sur l'IA, contre 1,9 pour l'industrie manufacturière. Qui plus est, dans les médias et la com, près d'un quart des paragraphes des accords qui mentionnent l'IA le font simplement pour résumer l'activité de l'entreprise. Un autre quart se consacre aux défis immédiats que pose l'introduction des systèmes d'IA, notamment le besoin de former et de recruter des travailleurs avec les compétences nécessaires à cet objectif. La moitié restante se concentre sur les enjeux de concurrence dans les services digitaux et sur le marché de l'emploi, toujours dans une tonalité prospective.

Tandis que dans le secteur de la finance et des assurances, par exemple, il est plus explicitement question de substitution des travailleurs, avec des termes comme « automatisation », souvent reliés à l'utilisation d'agents conversationnels. Comme le résume le CEET, « le secteur de la finance et des assurances s'implique davantage dans les discussions sur l'IA, car elle est perçue comme une menace plus immédiate pour les emplois dans ces entreprises ».



Source

« *L'IA dans les entreprises : que révèlent les accords négociés ?* », revue *Connaissance de l'emploi*, Cnam, CEET, octobre 2024.



## BULLES X (EX-TWITTER)



X **CFE-CGC** @CFECCG - 27 septembre 2024

📅 **Salariés des Très petites entreprises : du 25 novembre au 9 décembre 2024, votez CFE-CGC !**  
**Notre spécificité ? Nous représentons les cadres, les techniciens, les ingénieurs et les agents de maîtrise.**  
**A consulter ici → <https://urlr.me/9bfwh>**



X **FRANÇOIS HOMMERIL** @FHOMMERIL - 3 octobre 2024

🗨️ **Le débat sur les « hausses d'impôts » est d'un niveau de nullité rarement atteint dans le débat public. C'est dire !**  
**On est ainsi sommés d'être pour ou contre, sans savoir de quels impôts on parle, de qui paye, à quel niveau et pour quelle utilité et rendement. Minable.**



X **CFE-CGC** @CFECCG - 7 octobre 2024

📅 **Aidants familiaux : un enjeu sociétal majeur !**  
**En 🇫🇷 + de 8 millions de personnes aident un proche tout en travaillant.**  
**Découvrez les aides disponibles et comment être soutenu.**  
**A consulter ici → <https://urlr.me/pQGzV>**  
**#Aidants #CFECCG #Santé #JournéeNationaleDesAidants**



X **CFE-CGC** @CFECCG - 9 octobre 2024

♿️ **Journée mondiale du #handicap !**  
**La CFE-CGC et ses militants rappellent qu'ils sont mobilisés 365 jours par an pour :**  
→ **l'employabilité des personnes handicapées ;**  
→ **sensibiliser sur tous les types de handicap ;**  
→ **améliorer la situation des salariés en situation de handicap.**



[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

🐦 @CFECCG #cfecgc

## CONTACTS

**Service Communication**  
Mathieu Bahuet  
Valérie Bouret  
Romane Buot  
Adrien Capdebos

Stéphanie Dubreucq  
Cecilia Escorza  
Gilles Lockhart

[service.communication@cfecgc.fr](mailto:service.communication@cfecgc.fr)



Élections délégués 2024

# “Votez pour un modèle mutualiste.”

Nous sommes plus de 5,8 millions de sociétaires, adhérents et clients à pouvoir défendre un modèle qui nous protège.

Parce que chaque voix compte, **du 4 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024**, votez pour les délégués Macif et Apivia Macif Mutuelle.



[sur jevote.macif.fr](https://jevote.macif.fr)